



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS  
DE L'IMMOBILIER  
DEPUIS 1960

## NOS MÉTIERS ÉVOLUENT

Bénéficiez des services  
d'une organisation professionnelle  
efficace !



Le SNPI, Premier Syndicat Français de l'Immobilier, vous accompagne, vous aide à former vos collaborateurs dès maintenant et régulièrement, comme l'impose la loi ALUR.

REJOIGNEZ LE SNPI  
QUI VOUS SOUTIENT  
ET VOUS GUIDE

[www.snpi.com](http://www.snpi.com)

## ADHÉRER AU SNPI, C'EST :

- Une assistance juridique dédiée illimitée, disponible 5 / 7 jours
- L'information en continu sur les nouvelles réglementations (Bulletins et Flashs Infos)
- Des réunions d'informations départementales et régionales
- La publication illimitée de vos annonces sur le site Internet du SNPI
- Le téléchargement illimité et gratuit de vos contrats types (mandats, etc.)
- Un tarif privilégié auprès de nos partenaires *Acheter-Louer.fr* et *Se Loger.com*

## C'EST ÉGALEMENT :

- Des formations choisies en fonction de votre activité, disponibles sur le catalogue **VHS Business School**
- Une assurance RCP et une garantie financière à tarif négocié par sa filiale **VHS**
- Des contrats d'assurance : RCP-RCE Agent Co, GLI, GRL, PJ, MRP et PNO par sa filiale **Asseris**
- Un espace personnel incluant une base de données mise à jour par les juristes du SNPI
- Des partenariats à l'étranger pour développer vos réseaux de communication



## PROFESSIONNELS IMMOBILIERS, CRÉATEURS OU EN ACTIVITÉ, EXERCEZ EN TOUTE SERÉNITÉ

en optant pour une RCP et une garantie  
financière adaptées à vos besoins

### NOS ENGAGEMENTS :

- › Des solutions d'assurance simples, efficaces, conçues et négociées pour sécuriser votre activité,
- › Des garanties modulables, adaptées à votre exercice et à l'évolution de la réglementation,
- › Des tarifs compétitifs, avec des primes non indexées sur votre chiffre d'affaires,
- › Des spécialistes à votre écoute, vous assistent dans vos démarches et vous accompagnent au quotidien.

*Filiale du SNPI, le cabinet de courtage VHS propose à ses adhérents des assurances exclusivement conçues et négociées pour leur permettre d'exercer en toute quiétude :*

### RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

LOI HOGUET (transactions, gestion locative et syndic)	ACTIVITÉS ACCESSOIRES (Prestations touristiques, intermédiation en opérations de banque, en assurances, CIF,...)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des garanties complètes : RC pro, RC exploitation, biens confiés, défense pénale</li> <li>• Des garanties modulables en fonction de votre activité et de son évolution (8 niveaux de garantie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des garanties adaptées aux exigences de la réglementation</li> <li>• Un tarif très compétitif afin de préserver la rentabilité de ces activités</li> </ul>

### GARANTIE FINANCIÈRE

*Garantissant la restitution des fonds qui vous sont confiés par les tiers, elle représente un gage de sécurité à l'égard de votre clientèle et renforce votre crédibilité.*

- › Adaptée à votre type d'activité : gestion locative, syndic, avec ou sans maniement de fonds en Transaction,
- › Modulable : il est possible de modifier le montant de votre garantie à tout moment, sur simple demande,
- › Des primes forfaitaires, sans surprise.



Cabinet de courtage en assurances du SNPI



## LES CONTRATS ASSERIS

### ▪ RCP - RCE Agent Commercial Immobilier

Tarif unique 98 € par an

Souscription en ligne !

La Loi ALUR dite DUFLOT, a introduit en 2014 dans la Loi HOGUET, l'obligation de souscrire une assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour les agents commerciaux.

### ▪ RC Bailleurs - PNO

Appartement et maison en copropriété : 55 € TTC / an

Commerce et bureau en copropriété : 90 € TTC / an (inférieur à 200 m<sup>2</sup>)

Commerce et bureau en copropriété : 200 € TTC / an (entre 200 et 600 m<sup>2</sup>)

Conformément à l'article 58 de la loi ALUR, les bailleurs sont dans l'obligation d'être assurés en responsabilité civile en qualité de propriétaire non occupant (PNO). Notre contrat intervient également en cas de défaut d'assurance habitation du locataire ou lorsque le logement est vacant.

### ▪ Protection Juridique des professionnels de l'immobilier

À partir de 186 € par an (pour un CA < 1 000 000 €)

Une garantie complémentaire à la responsabilité civile professionnelle, permettant de bénéficier des avantages d'une assistance juridique pour exercer en toute sécurité votre activité professionnelle.

### ▪ Multirisques Locaux Professionnels

À partir de 420 € par an (pour un local ≤ 50 m<sup>2</sup>)

Une assurance obligatoire et complète pour vos locaux, avec en complément des garanties habituelles (incendie, dégât des eaux, vol...), les garanties « bris de matériel » et « perte d'exploitation ».

### ▪ Garantie Loyers Impayés (GLI)

<b>Conditions d'éligibilité nouveau locataire :</b> - revenus représentant environ 2,7 fois le montant du loyer (taux d'effort inférieur à 37 %) - CDI période d'essai, CDD et étudiant avec garant...	<b>Conditions d'éligibilité locataire en place + reprise lots précédemment assurés (sur étude) :</b> pas d'incident de paiement sur les six derniers mois
Loyer maximum : <b>3 500 €</b> charges et taxes comprises	
Loyers impayés plafonnés à <b>70 000 €</b>	
Dégradations plafonnées à <b>10 000 €</b>	
Vérification de l'éligibilité du candidat locataire via internet	
Taux : sur devis *	

\* couvrant les loyers impayés, les dégradations immobilières et les frais de contentieux

DEVIS ET DOCUMENTATION  
EN LIGNE sur notre site

[www.asseris.fr](http://www.asseris.fr)





Établissement privé technique supérieur agréé  
sur un plan national

VHS Business School, école du SNPI, propose deux axes  
de formation :

**POUR LES PROFESSIONNELS** : la formation continue



Par le biais de notre catalogue, nous proposons  
à nos adhérents un panel complet de formations,  
leurs permettant d'approfondir et/ou d'enrichir leurs  
connaissances dans des domaines aussi variés que  
la gestion, la transaction, l'expertise immobilière ou  
le management.

**POUR LES ÉTUDIANTS**



Nous accueillons depuis plusieurs années des promotions  
d'étudiants en **BTS des professions immobilières**.

Nous proposons également, en partenariat avec l'université  
de Paris Ouest Nanterre, **une licence professionnelle  
commerce « transactions et gestion immobilière »** en  
alternance.

## NOS COORDONNÉES

SYNDICAT NATIONAL  
DES PROFESSIONNELS IMMOBILIERS

26, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS

+33 (0) 1 53 64 91 91

+33 (0) 1 53 64 91 92

contact@snpi.fr

[www.snpi.com](http://www.snpi.com)

## NOS FILIALES



Tél. : +33 (0) 1 53 64 91 80

Fax : +33 (0) 1 53 64 91 95

Mail : [vhsbs@vhsbs.fr](mailto:vhsbs@vhsbs.fr)

[www.vhs-business-school.fr](http://www.vhs-business-school.fr)

Établissement Privé d'Enseignement Technique Supérieur  
VHS SARL au capital de 152.450 € - RCS Paris B 422 496 828



Cabinet de courtage en assurances du SNPI

Tél. : +33 (0) 1 53 64 91 80

Fax : +33 (0) 1 53 64 91 81

Mail : [vhs@vhs.fr](mailto:vhs@vhs.fr)

[www.vhs.fr](http://www.vhs.fr)

Société de courtage d'assurances - VHS SARL au capital de 152.450 €  
RCS Paris B 422 496 828 - N° 07 000 133 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



Cabinet de courtage en assurances du SNPI

Tél. : +33 (0) 1 53 64 91 87

Fax : +33 (0) 1 53 64 91 88

Mail : [asseris@asseris.fr](mailto:asseris@asseris.fr)

[www.asseris.fr](http://www.asseris.fr)

Société de courtage d'assurances - SAS au capital de 40.000 €  
RCS Paris B 448 380 667 - N° 07 002 742 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



Vous pouvez nous contacter le lundi, mardi et jeudi  
de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h30, le mercredi de 9h00  
à 12h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 16h15  
(appels non surtaxés).